



Lésion immobilière vente en lot

Par Le mange cailloux

Bonjour à tous/toutes

Je sollicite vos conseils car je me pose une question pour la vente de nos biens.
Nous vendons plusieurs parcelles de bâtiments (en cours de construction) et environ 9 Ha de terrain.

Les bâtiments et une partie des terrains (environ 3ha) ont été acquis il y a plus de deux ans, donc à priori pas de risque de lésion immobilière pour ces biens là.
En revanche, le reste des terrains ont été acquis il y a moins d'un an.

Ma question est donc la suivante : est ce que je risque quelque chose à vendre le tout en un seul lot?

Ou vaut il mieux faire deux ventes séparées, et donc revendre les terres acquises il y a moins d'un an à un prix m'évitant tout risque de réclamation de la part de l'ancien propriétaire?

Je conclus en précisant que le vendeur est une sci, et que j'avais un bail agricole sur les terres avant l'achat.

Je précise également nous ne serons pas soumis à la valeur immobilière car nous comptons utiliser toute la somme dans l'achat de notre résidence principale (nous rentrons dans les clous pour bénéficier de cette exonération) .

Merci d'avance à tous ceux qui auront une réponse à ma question.